



27 Holyweel Row
EC 2A4JB London
England

2010 OSCE Review Conference
30 September - 8 October 2010, Warsaw
Session 2: Fundamental freedoms I

Website <http://rael.org>

Contribution du Mouvement Raëlien Européen a la session de travail du 1er Octobre 2010

Les libertes fondamentales :

la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance

Je vous remercie monsieur le président. Lorsque nous quitions l'année passée ici même l'enceinte de l'OSCE nous espérions que les gouvernements français et belges auraient à cœur de revoir leurs politiques de lutte contre les minorités religieuses. Devant le nombre important de plaintes de diverses ONG, nous avons la naïveté » de penser qu'il y aurait un changement.

En effet nous espérions que ces deux pays suivraient enfin les recommandations de l'OSCE et arrêteraient de promotionner la haine et la peur pour les remplacer par le respect de la diversité. Ils disent le contraire mais dans les faits continuent à lutter contre les minorités religieuses comme nous allons encore le démontrer.

Plusieurs titres de circulaires et de documents d'états mentionnent encore aujourd'hui les termes « lutte contre les sectes » et comme vous le savez cette liste reprend toutes les minorités religieuses. Comme vous le savez tous pour l'avoir entendu des centaines de fois dans cette même salle il n'existe en droit aucune distinction reposant sur une disposition légale entre un « *culte* » ou une « *religion* » et une « *secte* » et que toute tentative en ce sens serait nécessairement discriminatoire et incompatible tant avec la Constitution qu'avec la Convention européenne des droits de l'homme.

En Belgique le CIAOSN (Centre d'information belge et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles) explique sur son site que pour identifier un organisme sectaire nuisible, il se base son travail sur la liste des sectes fait dans le passé. On croit rêver. De plus il met à disposition du lecteur une brochure intitulée « *Est-ce une secte* » ce qui ajoute encore plus de la confusion car l'objet de son étude est strictement et uniquement les « *organisations sectaires nuisibles* ». il ne fait pas s'étonner dès lors que plusieurs villes belges nous refusent le droit de réunion ou de pratique de notre culte en se basant eux aussi sur la liste des sectes du parlement belge.



EUROPEAN RaelIAN MOVEMENT

International headquarters Non-profit Organisation

27 Holyweel Row

Website <http://rael.org>

EC 2A4JB London

England

En France la masse de documents d'états diffamants incitant à la peur et la méfiance est astronomique.

Quelques exemples suffisent à le démontrer :

- L'association de lutte contre les sectes ADFI-Nord exprime dans la bouche de sa présidente locale Charline Delporte que « Son critère, c'est le rapport parlementaire de 1999 »¹.
- Le 27 novembre 2009 faisant référence à la liste de 173 sectes publiée en 1995 en annexe d'un rapport parlementaire sur les sectes, Mme Picard, (ancienne député socialiste et présidente de l'Unadfi, L'association nationale de lutte contre les sectes) a estimé qu'elle était "bien sur obsolète parce que maintenant elle en compterait au moins 600"². La création d'une liste de sectes reste donc bien une méthode de travail pour des élus français.
- la presse nationale s'est empressé de faire paraître un article juste deux jours avant l'ouverture des session de l'OSCE qui présente un sondage inqualifiable et totalement anticonstitutionnel qui annonce que 2/3 de la population française pense que les Minorités Religieuses sont dangereuses pour les familles et la démocratie.

Dès le 23 septembre 2009 le Sénat français dote la formation professionnelle d'un "arsenal antisecte"³. On voit que la lutte continue toujours malgré les beaux discours.

- En octobre 2009 on pouvait lire que Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, a insisté sur la formation professionnelle sur la lutte contre les sectes indiquant "qu'un dispositif de sanction pénale est prévu pour interdire aux membres des sectes de créer des officines de formation"⁴.

¹ http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Lille/actualite/Secteur_Lille/2009/11/14/article_l-adi-souhaite-l-interdiction-d-une-reu.shtml :

² source : AFP le 27 novembre 2009

³ HTTP://TEMPSREEL.NOUVELOBS.COM/ACTUALITES/SOCIETE/20090921.OBS2006/SECTES_IL_FAUT_RETABLIR_LA_POSSIBILITE_DE DISSOLUTION.HTML

⁴ <http://www.journaldunet.com/management/breve/42315/le-senat-dote-la-formation-professionnelle-d-un--quot-arsenal-antisecte-quot.shtml>



EUROPEAN RAE LIAN MOVEMENT

International headquarters Non-profit Organisation

27 Holyweel Row

Website <http://rael.org>

EC 2A4JB London

England

- On ne s'étonnera pas que cette année le congrès de Strasbourg refuse dans son règlement d'ordre intérieur les raéliens. Il y a 60 ans on disait les juifs.
- Cette année dans la commune de Avesnes en France le droit se réunir dans une salle de la commune est aussi interdit aux raéliens, le maire justifiant sa position dans le journal sur le fait que nous sommes repris sur la liste des sectes⁵.

Sans doute aveuglé par les organismes de lutte contre les sectes qu'elle supporte et finance toujours, ainsi que le confirmait cette année à Londres monsieur Fenech le président de la MIVILUDES la France ne se pose pas une seule fois la question de la présomption d'innocence ni ne fait confiance en sa justice pour lutter contre les délits des groupes religieux.

Sa volonté comme la Belgique de vouloir punir un crime potentiel qui n'est pas encore commis, et ne le sera peut être jamais, mène à toutes les dérives.

Derrière ces quelques exemples que le temps nous interdit de multiplier il y a de la souffrance bien réelle du mépris et de la discrimination sociale. Bien sur nous sommes loin des horreurs et violences que l'on peut entendre ici même concernant d'autres affaires plus graves mais monsieur le président il est je pense compréhensible que de la part de ces deux pays connus pour leur attachement à la démocratie l'on s'attende à autre chose qu'une politique de discrimination qui ressemble à s'y méprendre à une politique fasciste en ce qui concerne les minorités religieuses.

Nous espérons que l'OSCE et que chaque pays ici présent fera pression sur ces deux pays pour que cesse cette situation lamentable.

Nos recommandations sont toujours les suivantes :

1. L'Arrêt du financement français des mouvements Anti-sectes, par les contribuables.
2. La dissolution de la MIVILUDES et du CIAOSN.
3. La suppression de l'arsenal législatif antisecte dont la loi about picard.
4. L'interdiction de l'usage des termes « sectes » et « sectaires » dans tous les nouveaux documents officiels et administratifs, pour être remplacés par des locutions non ambiguës.
5. L'arrêt de la formation spécifique de tout fonctionnaire (magistrat, policier, gendarme, enseignant, éducateur etc.) pour lutter contre les prétendues sectes.

⁵ <http://ovniparanormal.over-blog.com/ext/http://www.observateurdelavesnois.fr/actualite/Avesnes--La-secte-Rael-annule-sa-conference-1603.html>



EUROPEAN RaelIAN MOVEMENT

International headquarters Non-profit Organisation

27 Holyweel Row

Website <http://rael.org>

EC 2A4JB London

England

6. Un vote de nouvelles lois, faisant bénéficier les membres de minorités religieuses des mêmes protections que les juifs ou les musulmans.
7. Une modification de la Halde en France et du « centre de l'égalité des chances » en Belgique pour qu'ils deviennent des organismes qui promeuvent aussi la tolérance et le respect des membres des minorités religieuses.
8. Une destruction officielle des fameux rapports parlementaires belges et français établissant une liste de « sectes », en présentant les excuses des parlements.